

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Claude JAMET, Vice-Président, en session ordinaire.

Présents : (39)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BOULANCOURT : Monsieur Éric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

DARVAULT : Monsieur Didier CHASSAIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGÉ (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Madame Valérie LACROUTE, Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Pascal AUJARD, Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Madame Laurence BLAUDEAU, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Marie PAROISSIEN, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Daniel VILLAUME (14)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : Monsieur Patrick PRUD'HOMME (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Monsieur Daniel ROUSSEAU (5)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (9)

Madame Michèle DEMARIA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Benoît OUDIN donne pouvoir à Monsieur Gilles AUGÉ

Monsieur Gérard JOUE donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAUME

Monsieur Philippe ROUX donne pouvoir à Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY

Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Madame Michelle HERRMANN donne pouvoir à Monsieur Christian PEUTOT

Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET donne pouvoir à Madame Thérèse DAMEME

Madame Arlette PATRON donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude JAMET, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Brigitte COMMAILLE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Election du Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Mme Valérie LACROUTE et M. Bernard COZIC sont désignés assesseurs pour les opérations électorales.

Monsieur le Président de séance fait appel à candidature.

Sont candidats :

- **Monsieur Claude JAMET**
- **Monsieur Vincent MEVEL**
- **Monsieur Bernard RODIER**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48
Suffrages exprimés : 48
Majorité absolue : 25
Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- **Monsieur Vincent MEVEL : 28 voix**
- **Monsieur Bernard RODIER : 11 voix**
- **Monsieur Claude JAMET : 9 voix**

Considérant que **M. Vincent MEVEL** a obtenu la majorité absolue avec 28 voix au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Vincent MEVEL**, Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

2. Election des Vice-présidents et des membres du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours

Mme Valérie LACROUTE et M. Bernard COZIC sont désignés assesseurs pour les opérations électorales.

Monsieur le Président de séance fait appel à candidature.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les candidatures.

1^{er} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Claude JAMET**
- **Monsieur Christian PEUTOT**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- **Monsieur Claude JAMET : 36 voix**
- **Monsieur Christian PEUTOT : 12 voix**

Considérant que **M. Claude JAMET** a obtenu la majorité absolue avec 36 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Claude JAMET**, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

2^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Est candidate :

- **Madame Anne-Marie MARCHAND**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Bulletins blancs ou nuls : 10

A obtenu :

- **Madame Anne-Marie MARCHAND : 38 voix**

Considérant que **Mme Anne-Marie MARCHAND** a obtenu la majorité absolue avec 38 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **Mme Anne-Marie MARCHAND**, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

3^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Bernard RODIER**
- **Monsieur Didier CHASSAIN**
- **Madame Helen HENDERSON**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- **Monsieur Bernard RODIER : 16 voix**
- **Monsieur Didier CHASSAIN : 13 voix**
- **Madame Helen HENDERSON : 18 voix**

2^{ème} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- **Monsieur Bernard RODIER : 15 voix**
- **Monsieur Didier CHASSAIN : 12 voix**
- **Madame Helen HENDERSON : 20 voix**

3^{ème} tour de scrutin :

Monsieur Didier CHASSAIN se retire du vote.

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- **Monsieur Bernard RODIER : 21 voix**
- **Madame Helen HENDERSON : 27 voix**

Considérant que **Mme Helen HENDERSON** a obtenu la majorité absolue avec 27 voix, au 3^{ème} tour de scrutin,

Proclame **Mme Helen HENDERSON**, 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

4^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Bernard RODIER**
- **Monsieur Christian PEUTOT**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- **Monsieur Bernard RODIER : 34 voix**
- **Monsieur Christian PEUTOT : 13 voix**

Considérant que **M. Bernard RODIER** a obtenu la majorité absolue avec 34 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Bernard RODIER**, 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

5^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Est candidat :

- **Monsieur Denis CELADON**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Bulletins blancs ou nuls : 10

A obtenu :

- **Monsieur Denis CELADON : 38 voix**

Considérant que **M. Denis CELADON** a obtenu la majorité absolue avec 38 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Denis CELADON**, 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

6^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Est candidat :

- Monsieur Jean-Marc PANNETIER

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Bulletins blancs ou nuls : 7

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marc PANNETIER: 41 voix

Considérant que **M. Jean-Marc PANNETIER** a obtenu la majorité absolue avec 41 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Jean-Marc PANNETIER**, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

7^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- Monsieur Christian PEUTOT

- Monsieur Jean LUCAN

- Monsieur Didier CHASSAIN

- Monsieur François-Xavier DUPERAT

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- Monsieur Christian PEUTOT : 12 voix

- Monsieur Jean LUCAN : 13 voix

- Monsieur Didier CHASSAIN : 15 voix

- Monsieur François-Xavier DUPERAT : 8 voix

2^{ème} tour de scrutin :

Monsieur François-Xavier DUPERAT se retire du vote.

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

Bulletins blancs ou nuls : 1

Ont obtenu :

- **Monsieur Christian PEUTOT : 15 voix**
- **Monsieur Jean LUCAN : 16 voix**
- **Monsieur Didier CHASSAIN : 16 voix**

3^{ème} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Bulletins blancs ou nuls : 3

Ont obtenu :

- **Monsieur Christian PEUTOT : 13 voix**
- **Monsieur Jean LUCAN : 20 voix**
- **Monsieur Didier CHASSAIN : 12 voix**

Considérant que **M. Jean LUCAN** a obtenu la majorité relative avec 20 voix, au 3^{ème} tour de scrutin,

Proclame **M. Jean LUCAN**, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

8^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Est candidat :

- **Monsieur Christian PEUTOT**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 47

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Bulletins blancs ou nuls : 18

A obtenu :

- **Monsieur Christian PEUTOT : 29 voix**

Considérant que **M. Christian PEUTOT** a obtenu la majorité absolue avec 29 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Christian PEUTOT**, 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

9^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Didier CHASSAIN**
- **Monsieur Yves LECHEVALLIER**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Ont obtenu :

- **Monsieur Didier CHASSAIN : 39 voix**
- **Monsieur Yves LECHEVALLIER : 9 voix**

Considérant que **M. Didier CHASSAIN** a obtenu la majorité absolue avec 39 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Didier CHASSAIN**, 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

10^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur François-Xavier DUPERAT**
- **Monsieur Gilles AUGE**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Bulletins blancs ou nuls : 2

Ont obtenu :

- **Monsieur François-Xavier DUPERAT : 33 voix**
- **Monsieur Gilles AUGE : 13 voix**

Considérant que **M. François-Xavier DUPERAT** a obtenu la majorité absolue avec 33 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. François-Xavier DUPERAT**, 10^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

11^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Jean-Yves LACROIX**
- **Monsieur Alain POURSIN**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Bulletins blancs ou nuls : 3

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean-Yves LACROIX : 21 voix**
- **Monsieur Alain POURSIN : 24 voix**

Considérant que **M. Alain POURSIN** a obtenu la majorité absolue avec 24 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Alain POURSIN**, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

12^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Gilles AUGE**
- **Monsieur Yves LECHEVALLIER**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Bulletins blancs ou nuls : 6

Ont obtenu :

- **Monsieur Gilles AUGE : 17 voix**
- **Monsieur Yves LECHEVALLIER : 25 voix**

Considérant que **M. Yves LECHEVALLIER** a obtenu la majorité absolue avec 25 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Yves LECHEVALLIER**, 12^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

13^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Sont candidats :

- **Monsieur Gilles AUGÉ**
- **Monsieur Jean-Yves LACROIX**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Bulletins blancs ou nuls : 3

Ont obtenu :

- **Monsieur Gilles AUGÉ : 16 voix**
- **Monsieur Jean-Yves LACROIX : 29 voix**

Considérant que **M. Jean-Yves LACROIX** a obtenu la majorité absolue avec 29 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Jean-Yves LACROIX**, 13^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

14^{ème} Vice-président :

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote à bulletin secret.

Est candidat :

- **Monsieur Didier BOULAY**

Le Conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations électorales à bulletins secrets et considérant que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 46

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Bulletins blancs ou nuls : 8

A obtenu :

- **Monsieur Didier BOULAY : 38 voix**

Considérant que **M. Didier BOULAY** a obtenu la majorité absolue avec 38 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Didier BOULAY**, 14^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Considérant que suite aux élections des Vice-présidents, les communes de Boulancourt, Burcy, Chevrainvilliers, Fromont, Guercheville et Rumont (6), ne sont pas représentées au sein du bureau, alors que l'article VII des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours prévoit que « toutes les communes sont représentées au sein du Bureau ».

Monsieur le Président fait appel à candidature pour ces communes.

1^{er} membre du Bureau :

M. Éric JAIRE se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Éric JAIRE : 48 voix

Considérant que **M. Éric JAIRE** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Éric JAIRE**, 1^{er} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

2^{ème} membre du Bureau :

M. Philippe CHALMETTE se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Philippe CHALMETTE : 48 voix

Considérant que **M. Philippe CHALMETTE** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Philippe CHALMETTE**, 2^{ème} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

3^{ème} membre du Bureau :

M. Benoît OUDIN se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Benoît OUDIN : 48 voix

Considérant que **M. Benoît OUDIN** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Benoît OUDIN**, 3^{ème} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

4^{ème} membre du Bureau :

M. Dominique MAZURE se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Dominique MAZURE : 48 voix

Considérant que **M. Dominique MAZURE** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Dominique MAZURE**, 4^{ème} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

5^{ème} membre du Bureau :

M. Gilles AUGE se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Gilles AUGE : 48 voix

Considérant que **M. Gilles AUGE** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Gilles AUGE**, 5^{ème} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

6^{ème} membre du Bureau :

M. Patrick PRUD'HOMME se déclare candidat à l'élection de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 48

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

A obtenu :

- Monsieur Patrick PRUD'HOMME: 48 voix

Considérant que **M. Patrick PRUD'HOMME** a obtenu la majorité absolue avec 48 voix, au 1^{er} tour de scrutin,

Proclame **M. Patrick PRUD'HOMME**, 6^{ème} membre du Bureau de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Après épuisements des questions et informations diverses, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire de séance,

Brigitte COMMAILLE

Le Président,

Vincent MEVEL